

Ref.: SCBD/STTM/SBG/va/64473

Le 23 juillet 2008

NOTIFICATION

Examen de la mise en œuvre du programme de travail de la CDB sur la diversité biologique des montagnes

Madame / Monsieur,

Cette notification a pour objet d'inviter les Parties et les organisations pertinentes à fournir de l'information sur (i) la situation et les tendances de la diversité biologique des montagnes et les menaces à affronter, et (ii) les progrès faits dans la mise en œuvre du programme de travail sur la diversité biologique des montagnes pour considération lors de la quatorzième réunion de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques (SBSTTA-14) prévue pour le mois de mai ou juin 2010 à Bonn, en Allemagne.

Au paragraphe 9 de la décision VIII/14, la Conférence des Parties (CdP) a invité les Parties à fournir, de leur plein gré, des informations complémentaires à celles qui sont communiquées dans les rapports nationaux, qui pourraient être utiles à un examen approfondi des programmes thématiques prévus dans le programme de travail pluriannuel de la Conférence des Parties jusqu'à 2010. Au paragraphe 9 de la décision VIII/15, la CdP a adopté les buts et objectifs mondiaux axés sur les résultats intégrés dans les programmes de travail sur la diversité biologique des montagnes en notant que ces buts et objectifs sont conçus pour servir de guide aux Parties lors de la mise en œuvre de leurs stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique. L'annexe II de la décision VIII/10 indique que la CdP a décidé d'entreprendre l'examen approfondi de la mise en œuvre du programme de travail sur la diversité biologique des montagnes lors de sa dixième réunion. De ce fait, SBSTTA, lors de sa quatorzième réunion, considèrera l'examen approfondi de la mise en œuvre du programme de travail sur la diversité biologique des montagnes, avant la tenue de la dixième réunion de la CdP.

Les Parties à la Convention ainsi que les organisations pertinentes sont invitées à fournir au Secrétaire exécutif, de leur plein gré, le plus tôt possible et au plus tard le 30 novembre 2008, des informations sur la mise en œuvre du programme de travail sur la diversité biologique des montagnes, y compris les progrès faits pour atteindre ces objectifs, pour surmonter les obstacles et les défis liés à la mise en œuvre et pour gérer les besoins en renforcement des capacités. Étant donné que la soumission d'information est faite de plein gré, les Parties peuvent fournir l'information dans le format qu'elles pensent appropriées. Cela dit, pour faciliter une évaluation stratégique des progrès faits dans la mise en œuvre, les Parties sont encouragées à utiliser la matrice annexée à cette notification pour fournir l'information.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma parfaite considération.

[original signé en anglais]

Ahmed Djoghlaif
Secrétaire exécutif

À : Tous les correspondants nationaux de la CDB
P.J.



ONE NATURE - ONE WORLD - OUR FUTURE
COP 9 MOP 4 Bonn Germany 2008

ANNEXE

Matrice pour l'examen de la mise en œuvre du programme de travail sur la diversité biologique des montagnes

Cette matrice permet de fournir une évaluation stratégique des progrès faits dans la mise en œuvre, tout en décrivant les résultats et les succès, les défis/obstacles rencontrés, les besoins en renforcement des capacités et les moyens et les façons de gérer ces défis. Des questions sont proposées à titre indicatif, dans la deuxième colonne, pour l'examen de la mise en œuvre du programme de travail sur la diversité biologique des montagnes, y compris l'intégration d'objectifs mondiaux axés sur les résultats. Ces questions fournissent une base pour estimer l'évaluation. Tout en décrivant les progrès faits dans la mise en œuvre, les Parties sont encouragées à utiliser ces questions dans la mesure où elles s'appliquent à leurs circonstances nationales, tout en prenant en compte les actions suggérées dans le programme de travail.

Objectifs/Buts	Questions proposées à titre indicatif y compris l'intégration d'objectifs axés sur des résultats tels qu'approuvés dans la décision VIII/15 (annexe IV)	Description des progrès	Obstacles/ Défis, moyens et façons de gérer ces obstacles y compris les besoins
<p>But 1.1: prévenir et atténuer les impacts négatifs des menaces principales sur la diversité biologique des montagnes</p> <p>(Note: le programme de travail fait référence spécifique, entre autres, aux pratiques néfastes en terme d'utilisation des terres, l'instabilité des pentes due à l'activité humaine, le développement économique, les projets d'infrastructures et les autres nuisances causées par l'activité humaine, les espèces exotiques envahissantes, les changements climatiques mondiaux, la déforestation, la fragmentation, les récoltes non durables, le boisement inapproprié, les feux de forêts causés par l'homme, le surpâturage, des pratiques d'exploitation minière inappropriée, l'expansion urbaine entraînant la dégradation des sols, la dégradation des écosystèmes des eaux intérieures, la perturbation des</p>	<p>Quelles sont les principales menaces à la biodiversité des montagnes et quelles mesures ont été mises en place pour identifier, prévenir et/ou minimiser les impacts négatifs de ces menaces ?</p> <p>Dans quelle mesure le taux actuel de perte et de dégradation des habitats naturels de montagne a été réduit et quel est l'impact des feux non maîtrisés et non désirés, d'origine anthropique sur la biodiversité des montagnes</p> <p>Est-ce que des plans de gestion pour les principales espèces exotiques qui menacent les écosystèmes, les habitats ou les espèces des montagnes sont prêts et mis en œuvre ?</p> <p>Est-ce qu'il existe des mécanismes pour suivre les impacts des changements climatiques et la fonte des glaciers ?</p>		

Objectifs/Buts	Questions proposées à titre indicatif y compris l'intégration d'objectifs axés sur des résultats tels qu'approuvés dans la décision VIII/15 (annexe IV)	Description des progrès	Obstacles/ Défis, moyens et façons de gérer ces obstacles y compris les besoins
<p>écoulements d'eau, la fonte des glaciers, la pollution locale et globale de l'air, de l'eau et du sol.</p>			
<p>But 1.2: Protéger, rétablir et la diversité biologique des montagnes. (Note: Le Programme de travail fait référence spécifiquement, entre autres, aux programmes pour restaurer les écosystèmes dégradés de montagnes et protéger les processus dynamiques naturels et maintenir la diversité biologique; aux activités pour faciliter le maintien, la protection et la conservation des niveaux actuels d'espèces endémiques; l'identification et la protection d'écosystèmes de montagnes uniques et fragiles; les autres zones de grande diversité biologique et leurs espèces associées; les stratégies pour l'utilisation des terres et la planification de la gestion de l'eau au niveau des paysages, la mise en place et le maintien d'un réseau international d'aires protégées des zones de montagne qui soient adéquat, effectif, régional et international, la promotion d'une agriculture durable et des pâturages, la réhabilitation de réseaux d'eau douce pour les espèces migratoires).</p>	<p>Quels objectifs de protection de la biodiversité ont été atteints suite aux efforts de protection, rétablissement ou restauration de la diversité biologique des montagnes.</p> <p>Est-ce que les zones d'importance particulière pour la biodiversité des montagnes sont protégées par le biais d'un réseau d'aires protégées ?</p> <p>Est-ce que le déclin de populations d'espèces endémiques aux montagnes les plus vulnérables et les plus menacées ont été restaurées, maintenues ou est-ce que leur déclin a été réduit de façon substantielle ?</p> <p>Quelles sont les mesures prises pour améliorer la situation des espèces de montagne menacées ?</p>		
<p>But 1.3: Promouvoir l'utilisation durable des ressources issues de la biodiversité</p>	<p>Est-ce que les produits dérivés de la biodiversité des montagnes sont issues de sources gérées</p>		

Objectifs/Buts	Questions proposées à titre indicatif y compris l'intégration d'objectifs axés sur des résultats tels qu'approuvés dans la décision VIII/15 (annexe IV)	Description des progrès	Obstacles/ Défis, moyens et façons de gérer ces obstacles y compris les besoins
<p>des montagnes.</p> <p>(Note : Le programme de travail fait référence, entre autres, à l'utilisation durable des terres et à des modes de gestion des ressources aquatiques qui soutiennent les modes de subsistances et les besoins des agriculteurs, des pasteurs, des éleveurs de bétail, des forestiers, des aquaculteurs, des pêcheurs en eau douce et du tourisme en général, etc., et permettent des partenariats entre toutes les parties prenantes)</p> <p>Préserver les ressources biologiques des montagnes qui soutiennent des modes de subsistance viables, la santé et la sécurité alimentaire locales, principalement au profit des populations pauvres vivant dans les montagnes.</p>	<p>durablement et est-ce que les zones de production sont gérées en vue de la conservation de la biodiversité ?</p> <p>Dans quelle mesure la consommation non-durable des ressources biologiques et son impact sur la biodiversité des montagnes a-t-elle été réduite ?</p> <p>Y a-t-il des espèces de fleurs sauvages ou de faune des montagnes qui sont menacées par le commerce international ?</p>		
<p>But 1.4: Promouvoir l'accès et le partage des bénéfices émanant de l'utilisation des ressources génétiques reliées à la diversité biologique des montagnes en accord avec la législation nationale lorsqu'elle existe.</p> <p>(Note : Le programme de travail fait référence, entre autres, à la promotion du partage juste et équitable des bénéfices émanant de l'utilisation des ressources génétiques, en respectant l'accès à la législation nationale et le renforcement des capacités des communautés autochtones et locales.).</p>	<p>Est-ce que les mesures prises pour promouvoir l'accès aux ressources génétiques dérivées des écosystèmes de montagnes sont en accord avec la législation nationale et avec la Convention sur la diversité biologique et ses dispositions correspondantes ?</p> <p>Est-ce que les bénéfices émanant de la commercialisation et des autres utilisations des ressources génétiques dérivées des écosystèmes de montagnes sont partagés de manière juste et équitable et en accord avec les législations nationales et avec la Convention sur la diversité biologique et ses dispositions correspondantes?</p>		

Objectifs/Buts	Questions proposées à titre indicatif y compris l'intégration d'objectifs axés sur des résultats tels qu'approuvés dans la décision VIII/15 (annexe IV)	Description des progrès	Obstacles/ Défis, moyens et façons de gérer ces obstacles y compris les besoins
<p>But 1.5: Maintenir la diversité génétique dans les écosystèmes de montagne, en particulier à travers la préservation et le maintien des connaissances et pratiques traditionnelles.</p> <p>(Note : Le programme de travail fait référence, entre autres, au développement de stratégies pour minimiser l'érosion génétique de la biodiversité domestiquée, et des espèces sauvages et à l'article 8 (j)).</p>	<p>Est-ce que la diversité génétique des cultures, du bétail et des espèces d'arbres récoltées et d'autres espèces fournissant des produits non ligneux de la forêt, de poisson et de faune sauvage à valeur commerciale et d'autres espèces de montagne utiles est conservée; les connaissances autochtones et locales qui leur sont associées sont-elles protégées et préservées ?</p>		
<p>But 2.1. Renforcer le cadre légal, politique, institutionnel et économique.</p> <p>(Note : Le programme de travail fait référence, entre autres, à la gestion des incidences négatives, à la mise en place de mesures incitatives appropriées, de mécanismes de marchés et de compensation, de diversification des activités génératrices de revenus, de stratégies légales et politiques pour la planification de l'occupation des sols, la réduction de la vulnérabilité suite à des dangers naturels ou causés par l'homme, la mise en œuvre d'évaluations de l'impact sur l'environnement et des zones d'impact secondaire).</p>	<p>Est-ce que les cadres politiques, institutionnels et socio-économiques appropriés sont mis en place pour renforcer la circulation des biens et services produits par la biodiversité des montagnes ?</p> <p>Quel genre de méthodes d'évaluation économique et sociale et d'incitation ont été développées pour maintenir les biens et services issus des écosystèmes de montagne; ces méthodes ont-elles été incorporées dans des politiques nationales, ou des programmes nationaux et des structures institutionnelles ?</p>		
<p>Goal 2.2. Respecter, préserver et maintenir les connaissances, les pratiques et les innovations des</p>	<p>Décrivez les mesures prises pour protéger les connaissances traditionnelles, les innovations et pratiques associées à la diversité biologique des</p>		

Objectifs/Buts	Questions proposées à titre indicatif y compris l'intégration d'objectifs axés sur des résultats tels qu'approuvés dans la décision VIII/15 (annexe IV)	Description des progrès	Obstacles/ Défis, moyens et façons de gérer ces obstacles y compris les besoins
<p>communautés autochtones et locales établies dans les régions de montagne.</p> <p>(Note: Le programme de travail fait référence, entre autres, à la mise en œuvre de l'article 8(j), à la participation des communautés autochtones et locales dans la prise de décisions et à l'amélioration des moyens de subsistance).</p>	<p>montagnes ?</p> <p>Décrivez les mesures prises pour promouvoir et faciliter la participation des communautés autochtones et locales dans le processus de prise de décisions, y compris les mesures pour améliorer les moyens de subsistance, la réduction de la pauvreté et le maintien de l'identité culturelle.</p>		
<p>But 2.3. Établir une collaboration régionale et transfrontière ainsi que des accords de coopération.</p> <p>(Note : Le programme de travail fait référence, entre autres, à la coopération transfrontière dans les domaines thématiques tels que la recherche, l'aménagement du territoire, l'eau, les sols, les bassins versants, les mines et les aires protégées, la collaboration avec les autres conventions y compris les programmes de travail conjoints).</p>	<p>Quel genre de collaboration transfrontière a été mis en place par rapport à la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique des montagnes, y compris la coopération dans le domaine de la recherche et la gestion adaptative ?</p> <p>Est-ce que le potentiel pour une coopération régionale selon les conventions pertinentes a été utilisé pour l'établissement de couloirs migratoires, y compris l'établissement d'aires protégées transfrontières et des parcs dans une zone pacifique ?</p>		
<p>But 3.1. Développer des activités d'identification, d'évaluation et de surveillance de la diversité biologique des montagnes.</p>	<p>Décrivez les activités entreprises pour l'identification, la surveillance et l'évaluation de la diversité biologique des montagnes, y compris le soutien vis-à-vis de l'Évaluation globale de la biodiversité des montagnes.</p>		
<p>But 3.2. améliorer les méthodes et les connaissances que nous avons pour évaluer et surveiller la situation et les</p>	<p>Décrivez la situation et les tendances de la diversité biologique des montagnes.</p>		

Objectifs/Buts	Questions proposées à titre indicatif y compris l'intégration d'objectifs axés sur des résultats tels qu'approuvés dans la décision VIII/15 (annexe IV)	Description des progrès	Obstacles/ Défis, moyens et façons de gérer ces obstacles y compris les besoins
<p>tendances de la diversité biologique des montagnes en se basant sur l'information disponible.</p> <p>(Note : le programme de travail fait référence, entre autres, à l'élaboration d'indicateurs de la situation et des tendances des écosystèmes de montagne, les impacts des changements climatiques sur cet écosystème, la pollution locale et globale, les activités de tourisme, les pratiques en termes d'occupation des sols, le secteur minier)</p>	<p>Décrivez les mesures prises pour surveiller et évaluer la situation et les tendances de la diversité biologique des montagnes.</p> <p>Décrivez les mesures prises pour évaluer les impacts des changements climatiques et les solutions trouvées, la pollution locale et globale, les changements apportés concernant l'occupation des sols, les activités de tourisme.</p>		
<p>But 3.3. Améliorer les infrastructures pour la gestion de l'information et des données pour aboutir à une évaluation et une surveillance plus serrée de la diversité biologique des montagnes et développer des bases de données sur ces modèles.</p> <p>(Note: le programme de travail prévoit, entre autres, d'améliorer la capacité technique pour surveiller l'état de la diversité biologique des montagnes; l'accès à et le partage de l'information, le développement de base de données et d'inventaires en utilisant un système d'information géographique et de télédétection.</p>	<p>Décrivez les mesures prises pour améliorer la capacité technique, les infrastructures et la gestion des systèmes d'informations pour l'évaluation et la surveillance de la diversité biologique des montagnes.</p> <p>Est-ce que des systèmes d'informations géographiques et de télédétection sont utilisés pour faire des cartographies et des inventaires de la biodiversité et des changements dans l'occupation des sols. ?</p>		
<p>But 3.4. Améliorer la recherche, la coopération technique et scientifique et les autres formes de renforcement des</p>	<p>Décrivez les mesures prises pour améliorer la recherche, la coopération technique et scientifique en relation avec la diversité biologique des montagnes. Dans quelle mesure</p>		

Objectifs/Buts	Questions proposées à titre indicatif y compris l'intégration d'objectifs axés sur des résultats tels qu'approuvés dans la décision VIII/15 (annexe IV)	Description des progrès	Obstacles/ Défis, moyens et façons de gérer ces obstacles y compris les besoins
<p>capacités reliées à la diversité biologique des montagnes.</p> <p>(Note: Le programme de travail fait référence, entre autres, à la recherche faite sur le rôle et l'importance de la diversité biologique des montagnes, sa structure, ses fonctions, ses processus et ses services, la diversité biologique des sols et la couverture végétale de protection; les programmes de recherche en collaboration; et le développement de la coordination scientifique et technique).</p>	<p>les programmes terminés ont eu du succès ?</p>		
<p>But 3.5. renforcer l'éducation du public, la participation du public et la prise de conscience du public sur la diversité biologique des montagnes.</p> <p>(Note: le programme de travail fait référence, entre autres, à la promotion des programmes éducatifs et de sensibilisation du public.)</p>	<p>Quel genre de mesures ont été prises et mise en œuvre dans les programmes et dans le domaine de l'éducation pour sensibiliser le public aux écosystèmes des montagnes ?</p>		
<p>But 3.6 : Promouvoir le développement, la validation et le transfert de technologies appropriées pour les écosystèmes des montagnes, y compris les technologies autochtones, en accord avec l'article 8(j) de la Convention sur la diversité biologique et ses dispositions correspondantes.</p>	<p>Décrivez les mesures prises pour développer, valider et transférer les technologies appropriées pour les écosystèmes des montagnes ? Quelles technologies autochtones ont été validées et appliqués pour promouvoir la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique des montagnes ?</p>		